

Séance du 28 novembre 2024

Délibération n° 2024/93

OBJET : Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'étude et d'action foncière avec la ville de Challans et Challans-Gois Communauté – Secteur FFI

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

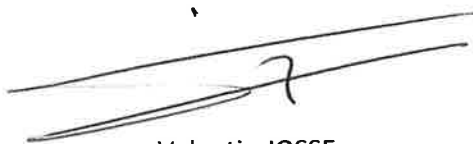
Vu les orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par le Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019,

Vu la convention d'étude et d'action foncière en vue de réaliser deux projets de renouvellement urbain en centre-ville approuvée par le Conseil d'Administration du 19 novembre 2020,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'étude et d'action foncière avec la ville de Challans, Challans-Gois Communauté et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation de deux projets de renouvellement urbain en centre-ville,
- MANDATE le Directeur Général pour procéder en tant que besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'administration



Valentin JOSSE

Reçu en Préfecture
Préfecture de la Vendée
Courrier arrivé le

Le

11 DEC. 2024